

# RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

## DISPOSITIONS GENERALES

- ▶ **La facturation est annuelle.** Vous ne recevrez donc qu'une seule facture courant septembre via internet, sur notre site établissement (la procédure et les identifiants seront communiqués à la rentrée) ou par voie postale pour les familles **en ayant fait le choix.**  
Les prélèvements commenceront dès le 5 septembre.
- ▶ **Toute facture est payable à réception,** selon les modalités de paiement retenues.
- ▶ **Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique,** l'échéancier figure sur la facture.
- ▶ **Nous vous rappelons que :**
  - ☞ **le régime ne sera modifié** qu'à titre exceptionnel et en fin de trimestre.
  - ☞ toute demande de changement de régime **devra être notifiée par courrier ou par courriel.** Uniquement après acceptation, la modification et l'avoir seront effectués en fin de trimestre.
  - ☞ **au-delà d'une semaine consécutive** d'absence de l'élève (maladie...), un avoir vous sera établi sur la demi-pension.
  - ☞ concernant les élèves boursiers : **les bourses n'étant versées qu'à compter de janvier, les déductions seront faites par un avoir adressé aux bénéficiaires** uniquement après le versement par le rectorat.
- ▶ **APEL** Le bulletin d'inscription à l'APEL, remis à la rentrée, fait partie des documents à retourner à l'établissement pour le 15 septembre. Votre éventuelle adhésion sera automatiquement intégrée dans la facture annuelle.

## TARIFICATIONS 2020-2021

### 1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

Tarifs	Total année
Contribution des familles - Collège	490 €
Contribution des familles - Lycée Général	550 €
Contribution des familles - Lycée Professionnel Bac Pro	680 €
Contribution des familles - Lycée Professionnel Cap	650 €
Etude du soir	140 €
Activités pédagogiques Collège	40 €
Activités pédagogiques Lycée	20 €
Pack fournitures 6 <sup>èmes</sup>	66 €
Pack fournitures 1 <sup>ère</sup> année CAP et Bac Pro	150 €

☞ Ces prix s'entendent tous frais compris, à l'exception de prestations occasionnelles (fournitures exceptionnelles, cahier d'activité de langues) ou des détériorations provoquées par l'élève.

**Ces tarifs pourraient être modifiés en cours d'année si des contraintes économiques nouvelles l'exigeaient.**

## 2. RESTAURATION

Vous pouvez opter pour les régimes suivants :

- ➔ **Demi-pension 4 jours ou DP** (lundi – mardi – jeudi – vendredi)
- ➔ **Demi-pension 5 jours ou RP5** (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi)
- ➔ **Possibilité d'opter pour un régime particulier : 3 jours RP3, 2 jours RP2 ou 1 jour RP1** (jours fixes dans la semaine) : pour plus d'infos, prendre contact auprès du service comptabilité. Les repas pris en dehors des jours programmés seront décomptés au prix d'un repas occasionnel.
- ➔ **Repas occasionnels** pour les externes

a) **Les régimes Demi-Pension et particuliers** proposés sont facturés au forfait et portés sur votre facture annuelle.

b) **Les repas occasionnels** impliquent le chargement de la carte scolaire de SELF votre enfant avant les déjeuners.

☞ **le paiement s'effectue :**

- **par carte bancaire** (via Ecole Directe, sur le site internet de l'établissement) avec prise en compte 2 jours après ou 4 jours si veille de week-end. **Pratique et rapide.**
- **par chèque** (libellé à l'ordre de l'AGESCAL) pour le montant choisi. Il est à remettre, sous enveloppe cachetée avec le nom et la classe de l'élève au service comptabilité.

☞ **Si le solde de la carte de self est créditeur fin juin**, il est reporté sur l'année suivante automatiquement.

c) **Les tarifs de restauration.**

Le tarif de restauration (ou demi-pension) est établi selon la présence réelle des élèves. Il n'y aura pas de facture ou d'avoir de régularisation en fin d'année, sauf situation exceptionnelle.

Restauration par niveau	6°/5°	4°/3°	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup> /Term	2 <sup>nde</sup> CVP	1 <sup>ère</sup> CVP	Term CVP	CAP SDG
RP 1 jour	193 €	187 €	195 €	189 €	171 €	136 €	154 €	160 €
RP 2 jours	386 €	375 €	390 €	378 €	343 €	272 €	307 €	319 €
RP 3 jours	578 €	562 €	585 €	567 €	514 €	408 €	461 €	479 €
DP 4 jours	771 €	749 €	780 €	756 €	685 €	544 €	614 €	638 €
RP 5 jours	-	-	962 €	933 €	845 €	670 €	758 €	787 €
Repas occasionnels	33 € les 5 / 66 € les 10							

## 3. REDUCTION

Les réductions accordées sur la contribution et la demi-pension sont les suivantes :  
au deuxième enfant = 10 % ; au troisième enfant = 30 % ; au quatrième et plus = 50 %.

### LE SERVICE COMPTABILITE A VOTRE ECOUTE :

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter le service comptabilité pour étudier ensemble les solutions de règlement les mieux adaptées à votre budget, ceci en toute confidentialité (02 51 56 82 24 – [economat@steursule85.fr](mailto:economat@steursule85.fr)).

# MODALITES DE PAIEMENT

## 1. REGLEMENT MENSUEL (sur 10 mois)

### ☞ par prélèvement automatique (vivement recommandé)

Ce procédé, qui concerne un grand nombre de familles (+ de 90 % en 2019-2020), permet de fractionner les sommes dues.

Pour les familles qui ont déjà opté pour ce mode de paiement durant l'année précédente, le prélèvement sera reconduit automatiquement l'année suivante, sauf avis contraire. Pour les familles qui souhaitent la mise en place de prélèvements et qui n'ont pas fourni les documents nécessaires, nous vous remercions de nous transmettre un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) **avant le 03 juillet 2020**.

Comme les années précédentes, il sera procédé à 10 prélèvements (de septembre 2020 à juin 2021). Les prélèvements sont appelés **tous les 5 de chaque mois**.

### ☞ par carte bleue (via internet, sur le site de l'établissement)

### ☞ par chèque (à l'ordre de l'AGESCAL Sainte Ursule)

Uniquement après réception de la facture, la famille pourra établir 10 chèques d'un montant identique adressés à l'établissement avec la date d'encaissement notée au dos (de septembre 2020 à juin 2021).

## 2. REGLEMENT AU COMPTANT ou REGLEMENT EN TROIS FOIS (échéances au 15 octobre, 15 janvier et 15 avril)

### ☞ par carte bleue (via internet, sur le site de l'établissement)

### ☞ par chèque (à l'ordre de l'AGESCAL Sainte Ursule)

### ☞ en espèces

**NOTA : En cas de non-paiement à date ou de rejet de prélèvement, vous avez 10 jours pour régulariser votre créance. Les frais bancaires liés aux rejets de chèques ou de prélèvements sont à votre charge.**

*En l'absence de règlement de votre facture, nous serions contraints de lancer une procédure de mise en recouvrement dont les frais de gestion vous seraient imputés. N'attendez pas, rapprochez-vous de la comptabilité pour étudier votre dossier et trouver ensemble des solutions de règlement.*

## Une solution pour payer moins d'impôts : la contribution volontaire !

Dans un principe de solidarité envers toutes les familles, le conseil d'administration offre la possibilité à ceux qui le souhaitent d'effectuer un versement volontaire en plus du versement de la contribution des familles. Depuis 2011, le FADEC85 permet de **déduire 66 %** de la somme versée (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Il vous suffit de compléter le bulletin ci-dessous et de l'envoyer, accompagné de votre don, à **FADEC 85 Direction de l'Enseignement Catholique CS 20059 85002 La Roche-sur-Yon Cedex**.



### BULLETIN DE SOUTIEN

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

verse un don de ..... euros (chèque établi à l'ordre du FADEC 85) qui sera intégralement reversé à l'établissement **AGESCAL Sainte-Ursule B.P. 329 - 85403 LUÇON CEDEX**

Un reçu fiscal vous sera adressé.

*Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978 et au titre de l'article 34 de ladite loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant vos données personnelles.*

*Pour cela, vous pouvez vous adresser à : DEC – CS 20059 – 85002 La Roche-sur-Yon Cedex 2 - Tél : 02.51.47.83.00*

# TABLEAU RECAPITULATIF DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS ET DES PRELEVEMENTS 2020/2021



Tarifs	6°	5°	4°	3°	2nde	1ère	Term	CAP1	CAP2	2PRO	1PRO	TPRO
Contribution	490,0 €	490,0 €	490,0 €	490,0 €	550,0 €	550,0 €	550,0 €	650,0 €	650,0 €	680,0 €	680,0 €	680,0 €
DP4	771,0 €	771,0 €	749,0 €	749,0 €	780,0 €	756,0 €	756,0 €	638,0 €	638,0 €	685,0 €	544,0 €	614,0 €
RP5					962,0 €	933,0 €	933,0 €	787,0 €	787,0 €	845,0 €	670,0 €	758,0 €
Activités *	40,0 €	40,0 €	40,0 €	40,0 €	20,0 €	20,0 €	20,0 €					
Fournitures	66,0 €							150,0 €		150,0 €		
Mensuel ext	59,6 €	53,0 €	53,0 €	53,0 €	57,0 €	57,0 €	57,0 €	80,0 €	65,0 €	83,0 €	68,0 €	68,0 €
Mensuel DP4	136,7 €	130,1 €	127,9 €	127,9 €	135,0 €	132,6 €	132,6 €	143,8 €	128,8 €	151,5 €	122,4 €	129,4 €
Mensuel RP5					153,2 €	150,3 €	150,3 €	158,7 €	143,7 €	167,5 €	135,0 €	143,8 €
Annuel DP4	1 367,0 €	1 301,0 €	1 279,0 €	1 279,0 €	1 350,0 €	1 326,0 €	1 326,0 €	1 438,0 €	1 288,0 €	1 515,0 €	1 224,0 €	1 294,0 €
Annuel RP5					1 532,0 €	1 503,0 €	1 503,0 €	1 587,0 €	1 437,0 €	1 675,0 €	1 350,0 €	1 438,0 €

\* Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, le montant des activités collèges est exceptionnellement revu à la baisse pour les **anciens élèves** : 0 au lieu de 40 euros pour les 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>, 10 au lieu de 40 euros pour les 3<sup>èmes</sup>.